



4,2% du PIB

Impôts sur le patrimoine : s'il n'y avait que l'IFI...

Il faut aussi compter les taxes foncières, droits de mutation, CSG et CRDS, “flat tax”, soit plus de 100 Mds€ de prélèvements en 2022



*Mécomptes publics,
François Ecalle*

Les débats sur la fiscalité du patrimoine ont été récemment relancés par la proposition d'un impôt exceptionnel “explicitement temporaire” sur le patrimoine des ménages les plus aisés qui a été formulée par Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz dans leur rapport sur “les incidences économiques de l'action pour le climat”. Pour éclairer ces débats, il est utile de

rappeler ce que représentent les impôts qui existent déjà sur le patrimoine des ménages (détention et transmission) et ses revenus.

Quand on parle d'impôts sur le patrimoine, beaucoup de Français pensent d'abord à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et à celui qui lui a succédé, l'impôt sur la fortune immobilière (IFI). Le deuxième a rapporté 2,3 Mds€ en 2022 et le rendement du premier n'a jamais dépassé 5,5 Mds€. Ils ne constituent qu'une petite partie des impôts sur le patrimoine.

Les taxes foncières payées par les ménages sont les plus importants de ces impôts, avec des recettes de 21,9 Mds € pour les collectivités locales en 2022. Elles sont suivies de près par les droits de mutation à titre onéreux, abusivement assimilés à des "frais de notaire", qui ont atteint 21,4 Mds€, et par les droits de mutation à titre gratuit (droits payés sur les successions et donations) qui ont rapporté 18,5 Mds €.

S'agissant des prélèvements sur les revenus du patrimoine, immobilier et financier, la CSG et la CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale) se sont élevées à 16,8 Mds€ et les autres prélèvements sociaux sur ces revenus à 12,9 Mds€ en 2022. Le prélèvement forfaitaire unique sur les revenus financiers (la "flat tax") a rapporté 3,1 Mds€ (hors composante de ce prélèvement correspondant aux prélèvements sociaux) et l'imposition des revenus fonciers au barème de l'impôt sur le revenu a rapporté 7,0 Mds€.

Forte augmentation depuis 2016

Au total, les impôts sur le patrimoine des ménages et ses revenus ont donc atteint 104 Mds€ en 2022 (dont 64 Mds€ sur la détention et la transmission du patrimoine et 40 Mds€ sur ses revenus). Ils ont ainsi dépassé les 100 Mds€ (97 Mds€ en 2021) alors que le conseil des prélèvements obligatoires estimait leur produit à 80 Mds€ en 2016. Cette forte augmentation de 2016 à 2022, en dépit des réformes fiscales du quinquennat précédent, résulte pour beaucoup de la hausse des prix des actifs immobiliers et financiers.

Les comparaisons entre pays sont difficiles car les statistiques des organisations internationales ne distinguent pas les impôts sur le patrimoine des ménages et des entreprises. La Commission européenne estime ainsi que les impôts sur le patrimoine des entreprises et ménages (détention et transmission, mais pas les revenus) représentaient 4,2 % du PIB en France en 2021, contre des moyennes de 2,6 % dans la zone euro et de 2,4 % dans l'Union européenne. La France était le troisième pays européen où ces impôts étaient les plus importants (derrière la Belgique et le Luxembourg). En Allemagne, ils représentaient seulement 1,5 % du PIB.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalte.

A lire également

[Mécomptes publics - les chroniques de François Ecalte](#)

Publié le 05/09/2023

Catégories :

Economie / Mécomptes publics /

Réutiliser cet article

Cet article est une œuvre protégée. Son utilisation donne lieu à des droits d'exploitation et de rediffusion interne et externe. [Nous consulter.](#)